



# Fédération SUD Santé Sociaux

Mr Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

## Objet : Préavis de grève SUD Santé Sociaux pour le 23 avril 2021.

Monsieur le Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 23 avril 2021 de 00h à 24h.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,
- aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce les attaques contre les droits des travailleurs et des travailleuses qu'ils et elles soient issu-e-s du secteur public ou privé et leur précarisation grandissante...

Les attaques contre l'assurance chômage sont convergentes : réduire toujours plus les droits, fragilisant la situation des personnels.

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce aussi la contractualisation grandissante qui génère des situations de dumping social ; la rémunération et les droits sociaux sont tirés vers le bas.

La situation dans la Culture est particulièrement révélatrice de cet état de fait.

Parallèlement, alors que la pandémie et la crise sanitaire ont révélé de manière criante les besoins en matière de services publics et surtout les manques (emplois, budget) notamment dans les secteurs de l'hospitalier, du social (aide à la personne, EHPAD), et de l'éducation, rien n'a été fait pour inverser la tendance et permettre à la population de bénéficier des services publics auxquels elle devrait avoir accès. Les filières féminisées concernées n'ont pas la juste reconnaissance de leurs efforts et qualifications notamment en matière de carrières et rémunérations.

Dans ce contexte, le "vendredi de la colère" du 23 avril sera une journée de convergence pour exprimer le rejet des politiques austéritaires et destructrices.

Nos revendications portent aussi :

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteint par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiarisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.

- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.  
Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc Devauchelle.

Paris, le 16 avril 2021



---

Fédération SUD Santé Sociaux – 70 rue Philippe de Girard – 75 018 PARIS Téléphone : 01 40 33 85 00  
FAX : 01 43 49 28 67 – [contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org) – [www.sudsantesociaux.org](http://www.sudsantesociaux.org)

